PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2018

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 27 conseillers, 1 personne s'est excusée. 4 membres de la Municipalité sont présents, Mme Madeleine Guyon, Municipale, est excusée.

Le précédent procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 –Rapport de la commission relatif au préavis 2018-01 relatif à l' « Assainissement général – Autorisation de financement pour la réalisation de l'étape Rue du Collège ».
Le rapport est lu par M. Michael Roch.

M. O. Schmid a constaté que le mur de soutènement au début de la rue du Collège est en très mauvais état, il pense qu'il est nécessaire de le refaire en même temps que les travaux d'assainissement et demande également si l'éclairage public est prévus dans les ruelles latérales de la rue du Collège.

M. C. Goy informe que l'éclairage public est prévu pour la rue du Collège et ses petites ruelles latérales. D'autre part, il confirme avec l'approbation de son collègue M. B. Martignier que, selon la demande de M. O. Schmid et du Conseil communal, le mur de soutènement sera englobé dans les travaux d'assainissement général si cela est possible ou un nouveau préavis sera présenté au Conseil pour cet objet.

M. Y. Lorenzini propose que le mur se transforme en talus, cela pourrait limiter les coûts. M. C. Goy prend en compte sa proposition qui sera étudiée.

M. Ph. Bally pense qu'il va falloir tenir compte de la circulation pour la suite et de la présence d'enfants et écoliers. Et qu'en est-il de la proposition de faire une rue à 30km/heure ?

M. C. Goy répond que l'idée est toujours d'actualité. Le Voyer des Routes a refusé cette demande il y a quelques années et n'est toujours pas favorable mais la Municipalité va tout de même travailler dans ce sens pour garder une rue du Collège avec bordiers autorisés et limitée à 30km/heure.

M. P. Reymond demande si le Canton a rendu réponse pour l'amortissement des coûts sur 50 ans au lieu de 30 ans. M. B. Martignier répond que la réponse n'est pas encore arrivée.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport, soit :

Article 1 :
D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de l'étape « Rue du Collège » tronçons amont et aval pour un montant devisé à CHF 1'400'000.--.

Article 2 :
D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux avec les CHF 405'000.- du solde de crédit disponible de la première étape, les CHF 530'000.- des subventions cantonales et fédérales obtenues pour la première étape, les CHF 225'000.- du solde des dons de la « Patenschaft » et finalement les CHF 240'000.- pris sur les taxes des nouveaux raccordements, soit un montant total de CHF 1'400'000.--.

Article 3 :
D'affecter le montant de CHF 785'000.- correspondant aux travaux de réfection de la chaussée et de l'éclairage public par le biais du compte 9141.15.2 à amortir, intérêts non compris, sur une période de :
• 15 ans pour le montant de CHF 50'000.-, éclairage public, soit : CHF 3'350.-/an

• 30 ans pour le montant de CHF 735'000.-, réfection de la chaussée,
soit : CHF 24'500.--/an

Article 4 :
D'affecter le montant de CHF 500'000.- correspondant aux travaux génie civil, réseau d'eau potable et canalisations eaux claires et eaux usées par le biais du compte n° 9141.13.3 à amortir, intérêts non compris, sur une période de 50 ans, soit : CHF 7'000.-/an pour l'épuration et CHF 3'000.-/an pour le réseau eau potable. Sous réserve de la décision du Conseil d'Etat sur notre demande de prolongation du délai.

Article 5 :
De relever la Commission de son mandat.

Sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

2 – Communications de la Municipalité et divers

M. B. Martignier transmet des informations sur le bilan de l'épuration vaudoise 2017. Notre step fonctionne bien mais ne traite pas les micropolluants.
Du côté de la police des constructions, il y a une très nette augmentation des rénovations de maisons à Vaulion en 2018.

M. C. Goy transmet que la route Vaulion-Pétra Félix sera en réfection entre juin et l'été avec des désagréments pour la circulation et que la rue du Collège sera fermée les 22, 23 et 24 mai 2018 pour pose de conduite de gaz dans le secteur du bas.
Le chemin des Frêtes a été durement endommagé par les intempéries de l'hiver et sera refait d'entente avec les propriétaires concernés. Et la route de la Dent sera « taconnée » pour l'entretien annuel.
Des travaux sur les berges du Nozon sont également prévus suite aux crues de l'hiver.

M. G. Reymond informe qu'environ 1'200m³ de bois ont été déracinés cet hiver par les tempêtes et que les chemins forestiers sont aussi très endommagés. Le chemin des Jorats sera refait.
La Municipalité a pris la décision de créer 3 à 4 îlots de vieux bois dans nos forêts. C'est-à-dire que pendant cinquante ans on ne s'occupe plus de ces endroits et en contrepartie on touche des subventions. Ces îlots se trouvent déjà dans des endroits que l'on ne peut pas exploiter et se sont des mesures en faveur de la biodiversité.
Le Triage des Auges va effectuer des plantations d'arbres aux endroits grêlés en 2017 et à diverses autres places. Il informe également que M. Jean-Luc Magnenat, bûcheron-forestier au Triage, prendra sa retraite au 31 juillet prochain.

Alpages : Suchaud – la citerne a été ré-étanchéifiée
Grati – la 2ème citerne est à refaire
La Sagnette – mur extérieur à crépir
Le Cerney – toit à réparer suite aux intempéries et les fenêtres seront changées
La Busine et la Posogne, les dossiers sont en route pour mise à l'enquête des travaux de réfection et les demandes de subvention des Améliorations Foncières

Le projet de réfection de la Dent-de-Vaulion arrive à bout touchant, des recherches de fonds sont en cours. Il y a une piste avec l'agritourisme et la création d'un local de vente de produits régionaux.

Une parcelle de forêt a été donnée à la Commune par la famille de feu M. René Magnenat, elle est située en-dessus du Cerney.

Pour terminer, M. G. Reymond distribue aux Conseillers des invitations du PJV pour la fête des Habitants et le Marché villageois du 16 juin 2018.

M. C. Languetin informe que les projets éoliens sont en attente des décisions de recours.

Le Président, M. Danilo Perotti, informe que la prochaine séance est prévue au 7 juin 2018 et que le Conseil a besoin de bénévoles pour la fête nationale.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer